



Procès verbal Conseil Municipal du 23 septembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt trois septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse VANNESTE.

Présents : Melle ACHARD Marnie, et Mmes GILOPPE Monique, MARIS Elisabeth, PHERIVONG Eliette, VANNESTE Marie-Thérèse.

MM. ARNAUD Francis, BOULLENGER Bertrand, CORDOVA Luc, GRANDIDIER Bruno, HERITIER Gérard, LEMENE Robert, NUNES Albertino, RIEU Christian.

Absents excusés : Mme CHAUVIAT Annabelle a donné pouvoir à Mr GRANDIDIER Bruno.
Mr DECRAENE Michel.

Secrétaire de séance : Madame GILOPPE Monique.

0 – Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2011.

Ce point a été adopté :

Pour : 14–

Melle ACHARD, Mmes GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, NUNES, RIEU.

Mme CHAUVIAT a donné pouvoir à Mr GRANDIDIER.

1- Rapport d'activité 2010 du Service délégué de distribution d'eau potable.

Comme chaque année, Véolia Eau, titulaire de la délégation du service de production et de distribution de l'eau potable sur la commune, présente son rapport d'activité.

Il est rappelé que le contrat actuel court jusqu'au 31 décembre 2018. Il contient un engagement avec Saint Germain Laxis pour la vente d'eau jusqu'au 21 avril 2019.

Le service de l'eau se caractérise par :

588 habitants desservis

227 abonnés

228 branchements

1 installation de production

1 réservoir

7 km de canalisation

240 m³/j de capacité de production

148 m³/j distribué des jours de pointe

250 m3 de capacité de stockage
79 184 m3 vendus dont 34 802 sur la commune
Un rendement du réseau de 89.2%.

Le rapport du délégataire est disponible pour la consultation aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

2- Modification des statuts du SIESM.

Le Comité Syndical a décidé de modifier les statuts du SIESM afin de les rendre cohérents avec le développement futur de nouvelles compétences (aménagement numérique, SIG, conseil en énergie partagée...)

La modification des statuts proposée porte sur les points suivants :

- L'objet du syndicat recouvre l'aménagement numérique du territoire.
- Au niveau des réseaux d'éclairage public, la délégation de maîtrise d'ouvrage intègre les travaux de réhabilitation et d'extension.
- La géo localisation des points lumineux est inscrite au niveau des compétences à la carte.
- La réalisation du SIG devient une compétence de droit.
- Le nombre d'élus syndicaux par comité de territoire est porté à 1 pour 15 000 habitants au lieu de 20 000.
- Un ou plusieurs présidents honoraires pourront être désignés.

Ce point a été adopté :

Pour : 14-

Melle ACHARD, Mmes GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, NUNES, RIEU.

Mme CHAUVIAT a donné pouvoir à Mr GRANDIDIER.

3- Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2011 de la Commune.

L'objet de la présente décision modificative est de procéder au réajustement de crédit du fonds régional de solidarité d'Ile de France pour 1843 € La décision modificative n° 2 s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES -DESAFFECTATIONS

Chapitre	article	BP	Modification dm2	No velle dotation
O11	61523	35 030.00	-1 843.00	33 187.00
Total		35 030.00	-1 843.00	33 187.00

DEPENSES -REAFFECTATIONS

Chapitre	article	BP	Modification dm2	Nouvelle dotation
O14	739114	36 732.00	1 843.00	38 215.00
Total		36 732.00	1 843.00	38 215.00

Sur présentation du rapport de Monsieur HERITIER, 1^{er} Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 14-

Melle ACHARD, Mmes GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, NUNES, RIEU.

Mme CHAUVIAT a donné pouvoir à Mr GRANDIDIER.

4- Modification du tableau des effectifs.

Considérant qu'un agent remplit les conditions pour bénéficier d'avancement de grade et qu'il convient de créer par anticipation le poste d'avancement dans l'attente de l'avis de la Commission Administrative Paritaire placée auprès du Centre de Gestion.

Il est précisé que l'emploi d'origine de l'agent sera supprimé après avis de la Commission Administrative Paritaire et du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif de première classe à temps complet.

Ce point a été adopté :

Pour : 14-

Melle ACHARD, Mmes GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, NUNES, RIEU.

Mme CHAUVIAT a donné pouvoir à Mr GRANDIDIER.

5- Décisions du Maire :

N° 11-03 du 01/08/2011 : Adoption de la convention pour l'aménagement de l'arrêt de bus rue des Lilas avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Dans le cadre de la mise en accessibilité aux personnes handicapées du réseau TRAM-MELIBUS, la Commune et la CAMVS ont adopté une convention afin de définir les équipements à réaliser, le programme technique des travaux et les engagements financiers.

Cette convention a une durée de dix ans, renouvelable à la date anniversaire pour la même durée.

N° 11-04 du 09/09/2011 : Adoption de la convention de mise à disposition de personne pour l'encadrement de l'étude surveillée avec APSL 77.

Comme les années précédentes, la Commune met à disposition de ses habitants une aide aux devoirs et la surveillance de l'étude. Afin de pérenniser cette prestation, une convention de mise à disposition de personne a été adoptée pour la période du 12 septembre 2011 au 30 juin 2012.

L'APSL 77 met à disposition de la Commune un professionnel qualifié pour l'aide aux devoirs et la surveillance de l'étude, pour un volume horaire de 8 heures par semaine, un coût horaire de 28.71€ et une cotisation annuelle à 40 €

N° 11-05 du 12/09/2011 : Modification des tarifs des activités sportives organisées par la Commune.

A compter du 1^{er} octobre 2011 les tarifs des activités sportives seront modifiés comme suit :

- Multisports, Sports de balle, Initiation sports de combat = 100 € annuel

- Fitness et musculation = 125 € annuel.

6- Questions diverses.

Suite à la visite de contrôle des équipements sportifs de la commune, M. Rieu fait le point :

- Les filets de basket et de foot sont détériorés suite à des dégradations.
- Les panneaux de basket seront-ils remplacés ?

La question se pose sur l'utilité de remettre des filets à la plaine des Jeux ?

Par contre à l'école il serait souhaitable de les remplacer.

Mme Phérvong fait remarquer que les enfants de l'école grimpent sur les filets qui leurs servent d'échelle....

M. Héritier souligne alors un manque de surveillance.

M. Rieu indique que des filets de foot résistants coûtent très chers, les buts sans filets n'empêchent pas de jouer. Il précise que l'ensemble des problèmes sécuritaires ont été résolus, les filets déchirés ont été retirés.

Le prix plancher d'un filet de basket est de 10€, pour le foot il faut compter 90 €

Le panneau de basket revient à 257 € sans le filet.

Il a été constaté que :

-sur l'araignée à la plaine des Jeux un plateau a été brûlé et il y a aussi des traces de brûlure sur les mailles.

Madame le Maire fait remarquer que la réfection de l'araignée suite à des dégradations a déjà coûté 4000 € l'année dernière.

Après discussion il a été décidé de remettre les panneaux de basket sans les filets idem pour le foot.

Madame le Maire informe le conseil de l'avancement des travaux d'adduction d'eau. La route départementale 471 sera traversée courant semaine prochaine. Les travaux avancent conformément au calendrier prévu.

En ce qui concerne le transport scolaire les problèmes rencontrés la première semaine de scolarité sont résolus par la mise en place d'un deuxième passage du car.

Il subsiste toutefois quelques problèmes d'horaires qui seront évoqués lors de la réunion du syndicat intercommunal scolaire.

A ce propos Madame le Maire tient à remercier tout particulièrement le personnel communal pour sa contribution à la surveillance et à l'accompagnement des enfants jusqu'à l'école durant l'heure du déjeuner.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire a levé la séance à 19 heures 20.